



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Attaque meurtrière du fourgon pénitentiaire : rapport de l'I.G.J

Le 14 mai 2024, un fourgon de l'Administration Pénitentiaire transportant un détenu est tombé dans un véritable guet-apens au péage d'Incarville, lorsqu'il a été attaqué par un commando lourdement armé, permettant l'évasion du détenu. C'est lors de cette attaque que Fabrice et Arnaud ont perdu la vie, exécutés de sang froid, et que 3 autres collègues ont été blessés dont 2 grièvement.

Quelques jours plus tard, certains médias révélaient que les autorités judiciaires connaissaient parfaitement le profil extrêmement dangereux de ce détenu au travers de 8 mois d'écoutes téléphoniques depuis sa cellule. Parmi elles, nous apprendrons également qu'il aurait négocié auprès d'un fournisseur l'achat, pour 6 000 euros pièce, de fusils-mitrailleurs "*tirant en mode rafale*", des "AR", modèle proche de l'une des armes utilisée par l'un des membres du commando lors de son évasion sanglante du 14 mai 2024.

Suite à ces révélations, le Garde des Sceaux chargera l'Inspection Générale de la Justice d'analyser le profil pénal de ce détenu incarcéré depuis le 7 janvier 2022, d'expertiser les modalités de son traitement et de sa prise en charge, ainsi que d'évaluer la qualité du partage d'informations et de la coordination entre les intervenants judiciaires et pénitentiaires.

Jeudi 1^{er} août 2024, deux mois et demi plus tard, le Garde des Sceaux vient de rendre public le rapport.

Du côté Pénitentiaire, l'évaluation du profil du détenu, sa dangerosité, sa prise en charge semblent avoir été respectées au vue des éléments dont elle disposait.

Toutefois, comment ne pas mentionner ici son séjour à Paris La Santé, durant lequel, en 1 an et 8 mois, il a comparu 7 fois devant la commission de discipline et a été placé 4 fois en Quartier Disciplinaire, dont 2 fois pour des périodes de 20 jours, sans que cela n'entraîne de retrait de son crédit de réduction de peine !

.../...

De même, ces 11 Comptes Rendus d'Incidents, incluant des menaces de représailles à l'extérieur, n'ont donné lieu à aucune suite disciplinaire !

Du côté intervenants judiciaires, le rapport pointe sans équivoque l'absence de circulation de l'information vers les services de l'Administration Pénitentiaire dont le Service National du Renseignement Pénitentiaire, au motif du secret de l'instruction.

Pourtant, ces informations d'une importance cruciales auraient permis d'établir le véritable profil de ce détenu et, surtout, d'assurer une meilleure prise en charge, notamment en ce qui concerne le niveau d'escorte et sa composition lors de ses nombreuses translations judiciaires assurées par l'Administration Pénitentiaire !

Pour autant, faire un signalement au Service National du Renseignement Pénitentiaire sur la dangerosité extrême et avérée de ce détenu aurait-il enfreint le secret de l'instruction ?

Responsable mais pas coupable ?

C'est dans ces conditions pitoyables et révoltantes que nos 5 collègues ont pris en charge un détenu dont ils ignoraient totalement la dangerosité extrême, les conduisant au drame ce mardi 14 mai 2024 vers 11h00.

A ce jour, l'évadé et les assassins restent introuvables...

Le Bureau National, 02-08-2024